

Rencontre avec les élus le jeudi 11 février 2021

Délégation du conseil municipal : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Aurélie Cohendet, Jean-Luc Jamoneau, Bertrand Lescuyer, Gilles Apeloig, président de l'Épic.

Délégation du collectif Vercors-Trièves : Alain Rougale, Pepette Chomat, Gilles Calvez et Bernard Freydier.

Alain Rougale a commencé le débat en exposant très clairement les arguments du collectif développés dans la lettre envoyée au conseil municipal le 17 décembre 2020 et celle remise ce jour.

Les représentants de la commune ont dénoncé ce qu'ils appellent des rumeurs, des attaques sur les réseaux sociaux, nous reprochant de véhiculer l'idée qu'ils souhaiteraient la fermeture des remontées mécaniques, ce que nous avons fermement contesté.

Après les diverses interventions, nous avons constaté que les points de vue des deux parties étaient très éloignés et, pour le moment, inconciliables.

- Les représentants de la commune ont réaffirmé ce qu'ils appellent leur neutralité dans l'organisation du référendum, propos immédiatement démentis par l'expression de positions clairement et majoritairement hostiles à la tranche 3 de l'installation des enneigeurs sur la piste des Chamois.
- Le président de l'Épic a estimé que très logiquement les tranches 2 et 3 devraient n'en faire qu'une et rappelé que les administrateurs de sa structure, après débats et réflexions, ont adhéré majoritairement au projet.
- Madame l'adjointe à l'urbanisme et Monsieur le Maire ont affirmé que le conseil municipal devait être décisionnaire dans la gestion de l'Épic car ce dernier était « sous tutelle » de la Mairie.
Il est vrai que les administrateurs sont élus par le conseil municipal, cependant, nous avons rappelé que l'Épic est un établissement public communal doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui doit être géré de la façon la plus professionnelle possible.
- Nous avons évoqué la participation des contribuables gressois aux nécessaires équilibres de la régie depuis de nombreuses années (738 contributeurs inscrits au rôle 2020 de la taxe d'habitation et 981 au titre des taxes foncières). Contributions qui n'avaient jamais été contestées avant la déclaration de Monsieur le Maire du 3 décembre 2020.
- Nous avons suggéré les possibilités de solliciter des subventions complémentaires dans le cadre du plan d'aide et de relance de l'État, de Madame la Sénatrice, de Madame la Députée, peut-être de l'Europe par l'intermédiaire de la Communauté des communes du Trièves.

- Nous avons mis en avant la publication, la semaine dernière, des résultats de la 1^{ère} année d'exploitation de l'Épic (exercice 2020). Les comptes sont équilibrés avec deux recettes exceptionnelles, 37 722 euros au titre du CICE 2016, 2017, 2018 et 27 312 euros de l'Urssaf dans le cadre des aides Covid.
Résultats à souligner alors qu'au cours de cette année 2020, sans la neige de culture, les remontées mécaniques n'auraient pu fonctionner que quatre journées.
- Le Président de l'EPIC a rappelé qu'il était nécessaire de ramener le budget d'investissement total en rapport avec le budget global de l'EPIC et de la Mairie et qu'il ne fallait pas le comparer trop facilement à un budget familial ou de ménage souvent beaucoup plus modeste. Enfin il a regretté que de trop nombreuses personnes aient pris position sur le dossier sans en connaître réellement les détails techniques, écologiques et financiers qui sont positifs. Ce projet ne peut être comparé à certaines réalisations de quelques grandes stations ou à des pratiques très médiatisées du type « héliportage de la neige »...
- Nous nous sommes étonnés de l'organisation des conseils municipaux à huis clos et de l'affichage des comptes rendus après les délais prévus par le code des collectivités locales. Nous avons suggéré l'utilisation de la salle de la Maison du Grand Veymont et demandé la publicité des débats du conseil municipal de façon électronique comme le stipule l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.
- Nous avons enfin rappelé que si les débats actuels très passionnés pouvaient provoquer certaines crispations, à l'issue du référendum du 2 mai 2021, les deux parties devraient s'engager à respecter les résultats et signer ce que nous avons appelé « la paix des braves ». A notre grande surprise, Monsieur le Maire s'est déclaré très réservé sur ce sujet. Il ne souhaite pas, pour le moment, se prononcer en son nom sur un tel engagement.